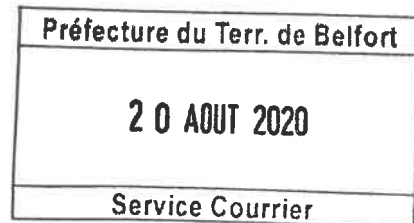


COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Note de présentation brève et synthétique

Sommaire

- I. Le cadre général du budget
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement



I – LE CADRE GENERAL DU BUDGET

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune : elle est disponible sur le site internet communal : www.trevenans.fr

Le Compte Administratif 2019 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par la Comptable publique.

Le Compte Administratif 2019 a été approuvé le 27 juillet 2020 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (coupe de bois, nettoyage en forêt communale, droit de chasse et pêche, concession dans le cimetière, location de salles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions et participations, aux redevances d'occupation du domaine public (Orange, SFR), ainsi qu'aux revenus des immeubles communaux (loyers).

Les recettes de fonctionnement 2019 représentent 1 193 169,12 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les locations mobilières, les assurances des biens communaux, les différentes activités et sorties scolaires, les contributions au service périscolaire et école maternelle, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts à payer...

Les dépenses de fonctionnement 2019 représentent 596 988,92 €.

Au final, l'écart entre le total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

B) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

*Les dépenses d'ordre concernent les amortissements des travaux d'enfouissement du réseau pour 3 142,61 € ainsi que l'amortissement de la première participation de la commune à la construction de l'école maternelle « Françoise DOLTO » de Châtenois-les-Forges pour 6 666,67 € (100 000 €/15 ans).

Dépenses	Montant réalisé en 2018	Montant réalisé en 2019
Dépenses courantes	218 186,12 €	230 468,99 €
Dépenses de personnel	243 248,94 €	230 130,12 €
Atténuation de recettes	0,00 €	0,00 €
Autres dépenses de gestion courante	121 799,62 €	101 439,95 €
Dépenses de gestion des services	583 234,68 €	562 039,06 €
Dépenses financières	25 990,43 €	24 171,88 €
Autres charges exceptionnelles	65 676,01 €	968,70 €
*Dépenses d'ordre de fonctionnement (amort.)	3 142,61 €	9 809,28 €
Total des dépenses de fonctionnement	678 043,73 €	596 988,92 €

Les dépenses de fonctionnement suivantes sont en diminution par rapport à 2018 :

En « dépenses de personnel » :

- Les frais de mise à disposition remboursés à la commune de Morvillars pour un agent travaillant au service Etat Civil couvrent 3 trimestres/4 pour l'année 2019.

En « Autres charges de gestion courante » :

- Les participations dues à la commune de Châtenois-les-Forges pour le fonctionnement de la maternelle et du périscolaire au titre de l'année 2018 n'ont pas été justifiées et sont donc en attente de paiement.

En « Charges exceptionnelles » :

- L'indemnisation de la résiliation du contrat de location/maintenance des copieurs et matériels informatiques payée par la commune en 2018 a été partiellement remboursée sur l'exercice 2019 par le nouveau prestataire.

Les quatre principaux types de recettes de la commune en 2019 sont :

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (50 835,52 €)
- Les impôts locaux (316 613 €) et les taxes ;
- Les dotations versées par l'Etat, notamment la dotation globale de fonctionnement pour 52 375 € et la participation des communes extérieures aux charges de l'état civil pour 73 929,81 €.
- Les loyers des immeubles communaux (13 368,67 €)

Recettes	Montant réalisé en 2018	Montant réalisé en 2019
Atténuation de dépenses	5 185,92 €	10 199,70 €
Recettes des services	39 719,45 €	50 835,52 €
Impôts et taxes	517 148,24 €	537 470,03 €
Dotations et participations	188 173,88 €	181 347,77 €
Autres recettes de gestion courante	15 116,96 €	13 371,20 €
Recettes de gestion des services	765 344,45 €	793 224,22 €
Produits financiers	4,10 €	3,50 €
Produits exceptionnels	4 214,40 €	53 684,80 €
Recettes d'ordre (excédent fonct reporté)	470 761,01 €	346 256,60 €
Total des recettes de fonctionnement	1 240 323,96 €	1 193 169,12 €

C) La fiscalité

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux ont été maintenus en 2019 :

- Taxe d'habitation : 7,44 %
- Taxe foncière sur le bâti : 7,44 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 50,15 %

III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

B) Les principaux projets réalisés au budget de l'année 2019 sont les suivants :

- Seconde participation (2/3) à la construction de l'école maternelle de Châtenois-les-Forges pour 100 000 € ;
- Remboursement d'une ligne de trésorerie pour 200 000 € ;
- Les frais liés à l'élaboration du PLU pour 13 462,22 €
- Travaux au cimetière pour 16 161,55 €
- Aménagement d'agrès sportifs vers la passerelle pour 7 834,56 € ;
- Divers travaux de voirie pour 16 536 € (jardinières pour sécuriser la Route de Dambenois + honoraires maîtrise d'œuvre pour l'aménagement Grande Rue et la desserte au bâtiment Jussieu) ;
- Candélabres sur la piste cyclable Grande Rue pour 6 630 € ;
- Divers travaux et matériels à l'école primaire et au périscolaire pour 5 413,01 €.

C) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Déficit N-1 reporté	198 599,63 €	Excédent Fonct. Capitalisé	216 023,63 €
Remboursement d'emprunts	41 770,25 €	FCTVA	128 861,29 €
Remboursement ligne trésorerie	200 000,00 €	Taxe aménagement	19 737,56 €
Elaboration PLU	13 462,22 €		
Remboursement trop perçu TAM	452,91 €		
Acquisition de matériels, installations diverses	13 204,75 €		
Matériels de bureau, informatique Et mobilier	299,99 €		
Mobilier	396,65 €		
Candélabres piste cyclable	6 630,00 €		
Travaux de voirie	14 467,20 €		
Aménagement écluse Route de Dambenois : partie jardinières	2 068,80 €	Subvention départementale écluse Route de Dambenois	1 677,60 €
Travaux bâtiments communaux	6 085,20 €		
Travaux école primaire	4 716,37 €	Subvention de la région pour périscolaire	16 543,00 €
Travaux cimetière	16 161,55 €		
Participation construction école maternelle de Châtenois-les-Forges	100 000,00 €		
		Produits (opérations d'ordre)	9 809,28 €
Total général dépenses	618 315,52 €	Total général recettes	392 652,36 €

Les dépenses d'investissement 2019 représentent 618 315,52 €, correspondant aux dépenses de l'année 2019 pour 419 715,89 €, auxquels s'ajoutent 198 599,63 € de déficit d'investissement reporté de l'année 2018 sur l'année 2019.

Les recettes d'investissement 2019 représentent 392 652,36 €.

Les crédits inscrits au budget 2019 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2019 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser ».

Ainsi 494 721 € de travaux sont reportés de 2019 sur 2020 en dépenses d'investissement.

Ces crédits permettront le démarrage de travaux conséquents en début d'année 2020, sans attendre le vote du budget et concernent essentiellement l'aménagement de la Grande Rue et la desserte au bâtiment Jussieu.

Au même titre qu'en dépenses, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2019 peuvent être reportées, par le biais des restes à réaliser, à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à 524 586,95 € et correspondent aux subventions accordées suivantes et autres produits :

- Le Département à hauteur de 23 621 € pour l'aménagement de la Grande Rue ;
- Le Département à hauteur de 40 000 € pour la desserte au bâtiment Jussieu ;
- Le Grand Belfort à hauteur de 40 000 € pour la desserte au bâtiment Jussieu ;
- Le Grand Belfort à hauteur de 1 200 € pour l'élaboration du PLU ;
- Le Grand Belfort à hauteur de 1 782 € pour la restauration de la tombe du prêtre Oeuvrard ;
- Ligne de trésorerie et emprunt pour l'aménagement de la Grande Rue à hauteur de 400 000 €, votés au budget primitif 2019 et non réalisés sur 2019 ;
- Remboursement de parts suite à la dissolution du SMAGA pour 17 983,95 € ;

D) Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représente 241 770,25 € en 2019 dont le remboursement d'un crédit à court terme de 200 000 €.

Au 31 décembre 2019, la dette communale restant à courir (capital restant dû) s'élève à la somme de 490 281,36 € soit 397,31 €/habitant (population DGF 2018).

TREVENANS, le 27 juillet 2020

Le Maire

Pierre BARLOGIS

